

Brésil

Mettre en œuvre les politiques de prévention et de contrôle visant à réduire la déforestation

Activité	Réduction de la déforestation en Amazonie brésilienne grâce à un engagement multipartite et des mesures politiques telles que surveillance, protection et responsabilisation en matière environnementale, utilisation des terres, création de zones protégées et promotion des activités de production durables
Pays	Brésil
Secteur(s) concerné(s)	Secteur forestier
Période	2004-2013

Résumé

Depuis 2004, le gouvernement brésilien met en œuvre un plan d'action pour la prévention et le contrôle de la déforestation en Amazonie (PPCDAm) axé sur une stratégie à trois volets visant à réduire le déboisement illégal : (1) aménagement du territoire, (2) protection et surveillance de l'environnement, et (3) promotion des activités de production durables.

Des dizaines d'organismes publics ont été déployés afin de s'attaquer à ce qui semblait être un problème incontrôlable. Le PPCDAm, dirigé par 13 ministères et initialement sous la coordination directe du Cabinet de la présidence, a récemment été transféré sous la responsabilité du ministère de l'Environnement. Pendant dix années consécutives, plus de 200 mesures ont été mises en œuvre dans la région. Elles comprennent notamment la création de zones protégées, la délimitation des terres autochtones, la lutte contre la corruption au sein des organismes publics et des entreprises, la lutte contre l'« occupation illégale » des terres domaniales (accaparement des terres), la transparence en matière de surveillance de l'environnement, la mobilisation de différentes forces de police et l'amélioration des systèmes de surveillance par satellite.

Ces mesures ont permis de faire chuter considérablement la déforestation en Amazonie brésilienne. Alors que la perte annuelle du couvert forestier s'élevait à 27 700 km² en 2004, elle n'était plus que de 4 500 km² en 2012, soit une réduction de près de 84 % malgré la croissance continue de la production agricole dans la région du Nord (voir figure).

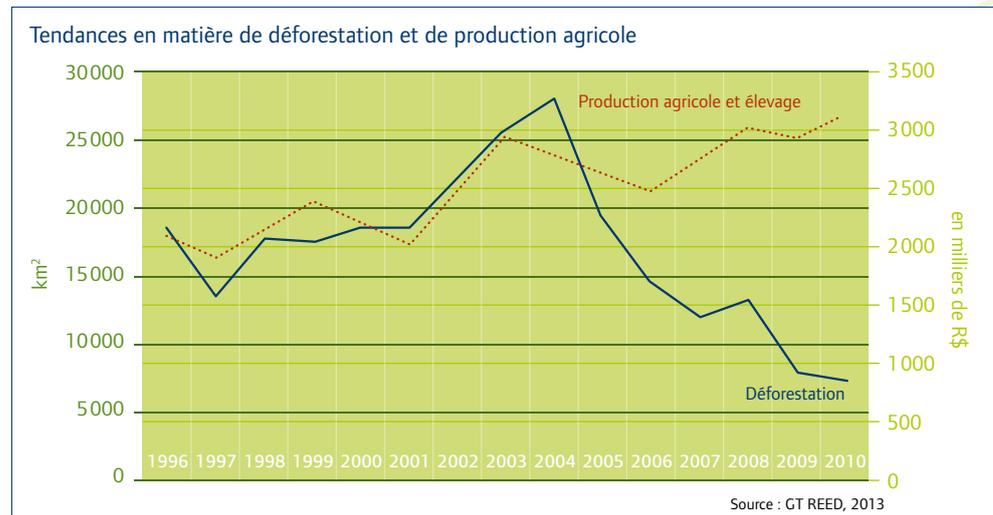


Photo : La déforestation au Brésil

© IBAMA

Brésil

Mettre en œuvre les politiques de prévention et de contrôle visant à réduire la déforestation



Taux de déforestation et expansion de la production agricole dans les États de la région Nord, Brésil.

Contexte

L'Amazonie brésilienne s'étend sur plus de 5 millions de km², ce qui représente 60% du territoire brésilien. Elle se compose principalement de forêts tropicales mais comporte également des zones de savane naturelle, de pâturage et d'autres formes de végétation. L'Amazonie compte 24,7 millions d'habitants, dont 73% vivent en milieu urbain. La région abrite environ 1,2 million de familles qui participent à la production rurale à petite échelle et de groupes socialement différenciés tels que les quilombolas¹, les extractivistes² et les populations autochtones qui tirent leurs moyens de subsistance de la nature.

La déforestation en Amazonie s'est intensifiée au cours de la seconde moitié du 20^e siècle suite aux politiques d'occupation des sols, de colonisation, de promotion des grandes exploitations, d'avantages fiscaux et de crédit d'impôt pour ces activités, de construction d'autoroutes et à divers autres instruments du régime militaire. Selon les estimations, 300 000 km² de forêts ont disparu dans la région jusqu'en 1980 (Santos, 2010). En 1988, l'Instituto nacional de Pesquisas Espaciais (INPE) a commencé à surveiller la déforestation en Amazonie sur une base annuelle, permettant ainsi de mesurer plus précisément l'impact de ces politiques. Entre 1980 et 2000, la zone déboisée s'est étendue de plus de 280 000 km² (Santos, 2010). Malgré les appels lancés au niveau national et international, la réponse du gouvernement face à ce problème s'est avérée dérisoire et s'est limitée au domaine de la gouvernance environnementale.

À l'époque, le système de surveillance de la déforestation (dénommé « Prodes ») générait des données avec un décalage considérable. Par exemple, le taux de déforestation entre août 1999 et juillet 2000 n'a été communiqué que fin 2001, celui couvrant la période août 2000-juillet 2001 que fin 2002 et ainsi de suite. Ce décalage a fait obstacle à la prise de décisions efficaces. Au tournant du millénaire, les taux de déforestation se sont intensifiés en raison, entre autres, de l'annonce de plans de construction de nouvelles routes (qui a facilité le déboisement et l'expansion des fermes d'élevage) favorisée par l'augmentation des prix des produits agricoles.

¹ Les personnes et populations descendant des Africains réduits en esclavage pendant la période de l'empire colonial portugais sont appelées « quilombola ». Il existe des centaines de communautés quilombola disséminées dans l'ensemble de l'Amazonie brésilienne.

² Petits agriculteurs traditionnels vivant dans la forêt qui récoltent des produits forestiers.

Brésil

Mettre en œuvre les politiques de prévention et de contrôle visant à réduire la déforestation

Près de 118 500 km² de forêts ont été défrichés entre 1998 et 2003, soit une moyenne annuelle de 19 700 km² (INPE, 2014). Ces chiffres ont attiré l'attention du nouveau gouvernement qui est arrivé au pouvoir en janvier 2003. Marina Silva, alors sénatrice, a pris la tête du ministère de l'Environnement (MMA). Avec l'aide de quelques écologistes reconnus au niveau national, elle a fait de la lutte contre la déforestation en Amazonie une priorité absolue. Mme Silva a convaincu le président Lula et ses collègues de la nécessité d'une action coordonnée sur de nombreux fronts, impliquant diverses institutions et pas seulement le ministère de l'Environnement.

En juillet 2003, un groupe de travail composé de 13 ministres sous la coordination directe du Cabinet de la présidence a été chargé d'élaborer une stratégie d'intervention. Après huit mois de préparation et de discussions avec la société civile, le PPCDAm a été lancé officiellement, dans le but d'aborder les causes de la déforestation d'une manière inédite, à la fois complète, intégrée et intensive (MMA, 2011). Ce plan d'action comporte plus de 200 actions réparties en trois composantes : (1) aménagement du territoire, (2) protection et surveillance de l'environnement, et (3) promotion des activités de production durables.

Activités Phase 1 (2004-2008)

- » **Établir les fondements d'une action plus coordonnée** : en jetant les bases d'un changement de paradigme afin de traiter le problème, notamment les modifications de la législation.
- » **Accroître le nombre et la couverture des zones protégées** : le gouvernement fédéral a délimité 114 zones autochtones, représentant au total 44 millions d'hectares, a créé 25 millions d'hectares de zones de conservation et a exhorté les gouvernements des États fédérés à créer 25 millions d'hectares supplémentaires de zones de conservation à l'échelle de leur territoire.
- » **Apporter des améliorations à la surveillance de l'environnement** : le système existant (PRODES) a été amélioré et les données relatives aux taux de déforestation ont commencé à être communiquées la même année, réduisant ainsi les décalages dans le temps. Cette initiative a été suivie par la création du système de détection en temps réel de la déforestation (DETER), moins précis que le système PRODES mais plus rapide à émettre des alertes concernant la déforestation et la dégradation de la forêt.
- » **Appliquer la législation environnementale** : les organismes chargés de l'application des lois ont infligé plus de 41 000 amendes pour un total d'environ 3,9 milliards de dollars US. Ils ont procédé à la confiscation de 11 000 propriétés et installations, ainsi qu'à plus d'un million de mètre cube de bois tropical, et ont imposé un embargo sur près d'un million d'hectares de terres agricoles (pâturages et cultures de soja et de coton).
- » **Réviser les règles relatives au crédit rural** : les règles régissant l'accès au crédit rural (subventionné au Brésil par le gouvernement et donc très recherché) ont été amendées. Une preuve de la conformité à la réglementation environnementale est désormais exigée tandis que la délivrance de permis d'exploitation forestière légale pour les zones dépassant cinq hectares a été limitée, sauf dans les cas d'intérêt public ou lorsqu'ils répondent aux exigences d'enregistrement des terres.
- » **Créer un comité interministériel de lutte contre les infractions environnementales** : en rassemblant les forces de police et les autorités environnementales, favorisant ainsi l'accélération des opérations intégrées.
- » **Accroître l'implication des gouvernements des États fédérés** : les neuf États de la région ont rédigé des plans de prévention et de contrôle de la déforestation et certaines municipalités locales ont signé des accords pour mettre fin à la destruction des forêts.

Phase 2 (2009-2011)

Brésil

Mettre en œuvre les politiques de prévention et de contrôle visant à réduire la déforestation

- » Promouvoir les politiques en matière de chaîne d'approvisionnement : le ministère public fédéral a commencé à demander aux industries de production de viande bovine qu'elles exigent de leurs fournisseurs (les éleveurs) une preuve de conformité à la législation environnementale.
- » Modifier la législation en matière de régularisation : la délivrance de titres de propriété des terres domaniales fédérales a été modifiée afin d'en accélérer le processus.
- » Annoncer à l'international l'engagement du gouvernement : l'intention de réduire de 80% la déforestation en Amazonie d'ici 2020 a été annoncée lors de la 15^e Conférence des parties (COP15) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) organisée à Copenhague.
- » Promouvoir la création de l'Amazon Fund : un fonds a été créé avec la banque nationale de développement économique et social (BNDES), qui a coordonné les fonds internationaux destinés aux investissements dans les activités de prévention de la déforestation et de promotion du développement durable.
- » Améliorer le système DETER : optimiser la fréquence de la surveillance environnementale pour passer à des alertes quotidiennes au lieu d'alertes tous les quinze jours comme c'était habituellement le cas.
- » Mettre en œuvre le projet « Terra-Class » : mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre l'INPE et l'Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária (entreprise brésilienne de recherche agricole [EMBRAPA]), ce projet mesure périodiquement l'utilisation des zones déboisées en Amazonie, permettant ainsi aux décideurs de mieux comprendre la dynamique de l'occupation et de l'utilisation des terres.
- » Établir un registre environnemental rural (CAR) : registre permettant de vérifier la déforestation par recoupement avec les images satellite et les cartes des propriétaires et des métayers ruraux, facilitant l'application de sanctions et une responsabilisation efficaces.
- » Étendre les avantages financiers pour les populations traditionnelles : grâce aux achats publics de produits issus des communautés traditionnelles et des exploitations familiales et à la création d'une allocation en espèces (« Bolsa Verde ») destinée aux familles vivant dans les zones protégées et se situant en dessous du seuil de pauvreté extrême (revenu par habitant inférieur à environ 30 dollars US).
- » Mettre en œuvre un projet d'intégration des ressources végétales/animales et forestières : afin d'améliorer la productivité des espaces découverts et de rendre tout défrichement superflu.
- » Lutter contre les nouveaux facteurs de déforestation : découlant de la mise en œuvre de projets d'infrastructure de grande envergure tels que la construction de routes et de barrages, ainsi que de l'accélération des échanges de matières premières et de l'exploitation minière (en particulier les méthodes de surface d'extraction de l'or ou « garimpo »).

Phase 3 (2012-2015)

Institutions impliquées

Le Cabinet de la présidence a été responsable de la coordination du PPCDAm (jusqu'en 2013). Les autres institutions impliquées comprennent le ministère de l'Environnement (MMA), le ministère du Développement agricole (MDA), le ministère de la Justice (MJ), le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement (MAPA), le ministère de l'Intégration nationale (MI), le ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (MCTI), le ministère de la Planification, du Budget et de la Gestion (MPOG), le ministère des Finances (MF), l'Instituto Nacional de Colonização e Reforma Agrária (INCRA), l'Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis (IBAMA), Instituto Chico Mendes de Conservação da Biodiversidade (ICMBio), le Serviço Florestal Brasileiro (SFB), l'Instituto nacional de Pesquisas Espaciais (INPE), l'Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária et la Fundação Nacional do Índio (FUNAI).

Brésil

Mettre en œuvre les politiques de prévention et de contrôle visant à réduire la déforestation

Partenaires

Ministère des Mines et de l'Énergie (MME), ministère du Travail et de l'Emploi (MTE), ministère des Transports (MT), ministère des Relations Extérieures (MRE), ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA), Cabinet de sécurité institutionnelle de la présidence de la République (GSN), police fédérale, police fédérale des routes, police d'État, armée brésilienne, forces nationales de sécurité (FNS), ministère de la Défense (MD), Secrétariat des affaires stratégiques (SAE) et municipalités des États fédérés suivants : Acre, Amazonas, Rondônia, Mato Grosso, Pará, Tocantins, Maranhão, Amapá et Roraima.

Financement

Les ressources destinées à la mise en œuvre du PPCDAm proviennent en grande majorité du budget national. Les autres ressources de la coopération internationale proviennent de l'Allemagne (KfW, GIZ), de la Norvège (Fundo Amazônia), de la Commission européenne et d'organismes internationaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Impact des activités

- » **Réduction considérable du taux de déforestation** : le taux de déforestation est passé de 27 700 km² par an en 2004 à 4 500 km² en 2012 (réduction de 84 %), suivi par une légère augmentation en 2013, estimée à 5 800 km² (Source : INPE, 2013).
- » **Conservation de la biodiversité et préservation des stocks de carbone** : entre 2005 et 2012, la réduction de la déforestation s'est traduite par une diminution des émissions d'environ 3,575 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ (Source : MMA, 2013).
- » **Contrôle accru des terres domaniales** : la création de zones protégées (parcs and réserves) entre 2004 et 2009 et la mise en œuvre du programme de régularisation (dénommé « Terra Legal ») réduit progressivement l'occupation illégale des terres fédérales.

Bonnes pratiques identifiées

- » La politique de réduction de la déforestation représentée par le PPCDAm est une bonne pratique car elle prouve qu'il est possible pour un pays de mettre un terme au recul des forêts tropicales, de protéger sa biodiversité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en assurant l'expansion de son économie. Elle montre qu'une **action coordonnée des institutions publiques** constitue une puissante approche d'intervention, dans la mesure où une seule stratégie harmonisée donne de meilleurs résultats que des initiatives éparpillées de lutte contre la déforestation illégale.
- » S'appuyant sur les enseignements tirés du PPCDAm, le Brésil **étend actuellement cette approche à d'autres biomes**, en commençant par les Cerrados (savanes brésiliennes), qui disposent d'un Plan de prévention et de contrôle de la déforestation et du brûlage dans le Cerrado dénommé « PPCerrado », résultat d'un décret présidentiel du 15 septembre 2010. Est également en cours d'élaboration le « PPCaatinga », un outil similaire au PPCDA applicable au biome « Caatinga » (forêts sèches du nord-est du Brésil). La réussite du PPCDAm a joué sur la décision d'envisager les plans de prévention et de contrôle de la déforestation comme un instrument de la politique nationale sur le changement climatique.

Facteurs de réussite

- » **Capacité politique à promouvoir la coordination et l'intégration entre les différents organismes publics** : d'après l'évaluation réalisée en 2011 par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada (IPEA) et Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), le fait que la déforestation a été abordée pour la première fois par les plus hautes instances politiques du gouvernement fédéral et n'est plus considérée comme une question de moindre importance que l'on cantonne à l'agenda environnemental constitue un facteur décisif de l'efficacité des politiques (CEPALC, IPEA et GIZ, 2011). Cela a, à son tour, été un facteur important du renforcement de l'action gouvernementale dans diverses régions de l'Amazonie.
- » **Implication et autonomisation des autres échelons du gouvernement** : l'implication et l'appropriation des initiatives par les États et les municipalités ont joué un rôle important dans le renforcement de l'engagement en faveur de la lutte contre la déforestation. Le fait d'accorder la priorité au niveau des

Brésil

Mettre en œuvre les politiques de prévention et de contrôle visant à réduire la déforestation

municipalités aux défenseurs de la lutte contre la déforestation a permis d'optimiser les résultats, le budget et les ressources humaines limitées (CEPALC, IPEA et GIZ, 2011). La loi sur la gestion des forêts domaniales, la loi complémentaire et la nouvelle loi forestière ont également octroyé aux collectivités locales de nouvelles attributions en matière de gestion environnementale.

- » **Création de zones protégées** représentant une sorte de « muraille verte » face à la déforestation, ce qui a découragé l'appropriation illégale des terres domaniales (dénommée « accaparement des terres »).
- » **Intégration et ajustements à la surveillance systématique de l'environnement** impliquant la collaboration entre un large éventail d'organisations.
- » **Investissements en matière de responsabilité environnementale et de transparence** : la divulgation sur Internet des informations relatives aux propriétés frappées d'embargo suite à une déforestation illégale ont permis aux négociants de viande bovine et de soja d'éviter d'acheter des matières premières en provenance de ces exploitations, avec un impact sur la demande.
- » **Embargo sur les produits et les équipements utilisés pour la déforestation**, y compris la confiscation et l'enlèvement des équipements utilisés dans les activités de déforestation (p. ex., tracteurs, carburant, etc.)

Principaux obstacles et difficultés

Quels ont été les principaux obstacles/difficultés rencontrés pour obtenir ces résultats ? Comment ont-ils été surmontés ?

En matière de capacités

Une difficulté liée à la politique de réduction de la déforestation a trait à la mise en œuvre du Registre environnemental rural (CAR). D'une part, les fonctionnaires doivent être formés à l'utilisation de ces nouveaux outils et, d'autre part, les agriculteurs doivent recevoir une formation pour intégrer leurs données dans le système d'immatriculation.

Le gouvernement a récemment commencé à promouvoir la formation des fonctionnaires mais il reste encore beaucoup à faire. En ce qui concerne l'aide aux producteurs, il passe actuellement des accords de coopération technique avec des associations et des syndicats afin d'élargir la formation et le soutien de ces producteurs à la question du registre environnemental (CAR).

En matière de financement

Les ressources nationales utilisées pour mettre en œuvre le PPCDAm sont insuffisantes.

Afin d'accroître les ressources consacrées aux politiques de réduction de la déforestation, le gouvernement a créé en 2008 l'Amazon Fund, qui a pour mission de recueillir des fonds et de prendre des mesures pour limiter ce phénomène. S'agissant d'un outil important pour accroître les ressources, les membres de ce fonds réfléchissent actuellement à de nouvelles méthodes pour gagner en flexibilité et pallier les critiques initiales qui le taxaient de mécanisme lent et bureaucratique.

En matière d'informations

Au démarrage du PPCDAm, il était difficile de saisir rapidement la dynamique de déforestation sur le terrain.

Le gouvernement a créé le système DETER afin d'améliorer la surveillance, principalement en réduisant le décalage observé au niveau des observations en matière de déforestation. Cependant, ce système a montré ses limites car il ne concerne pas les parcelles inférieures à 25 hectares et n'est pas efficace pendant la saison des pluies (5 à 6 mois par an). De plus, la dynamique de l'abattage illégal des arbres évolue : on observe désormais une prédominance de petits polygones, ce qui rend la surveillance de l'environnement par satellite difficile (Pires, 2014). Le gouvernement compte améliorer le système DETER afin de résoudre ces problèmes.

Même aujourd'hui, il est encore difficile de déterminer avec précision les modalités d'autorisation de la déforestation ainsi que son degré d'illégalité.

Récemment, le ministère de l'Environnement et l'IBAMA ont signé un accord de coopération technique avec les organismes environnementaux de l'État afin de systématiser les permis relatifs aux données de déforestation.

Brésil

Mettre en œuvre les politiques de prévention et de contrôle visant à réduire la déforestation

En matière institutionnelle

De nombreuses terres domaniales ont été occupées de manière illégale, les obstacles juridiques empêchant tout peuplement légal. Les bureaux d'enregistrement chargés de consigner les titres de propriété n'étaient pas informatisés et la majorité des données concernant les propriétés n'étaient pas géoréférencées, favorisant la poursuite de l'accapement des terres.

En 2009, le gouvernement brésilien a modifié la loi afin d'assouplir davantage la régularisation. Malgré une souplesse accrue, de nouveaux problèmes sont apparus tels que l'insuffisance de ressources humaines. Afin de surmonter ce nouvel obstacle, le gouvernement a engagé de nombreux agents consacrés exclusivement à cette activité et procède actuellement au géoréférencement de l'ensemble de ses terres et à la revalorisation du statut des occupants (occupants illégaux).

En dépit des progrès, il existe encore des divergences entre les politiques. Le PPCDAm cherche d'un côté à réduire la déforestation et, de l'autre, les projets d'infrastructure, tels que la construction de routes ou de barrages hydroélectriques, exercent une pression sur les ressources forestières. Il est prévu d'étendre les activités d'extraction dans les zones protégées. Au Congrès, des propositions ont été faites pour changer le rituel de délimitation des terres autochtones et des zones protégées, ce qui menace les progrès réalisés jusqu'à ce jour dans le domaine de la protection environnementale. Une nouvelle législation forestière est considérée comme l'un des facteurs expliquant l'accroissement du taux de déforestation en 2013 (ISA, IPAM et Imazon, 2014).

Lors de la troisième phase, les municipalités se situant aux alentours de grands projets d'infrastructure faisaient parties des zones prises en compte pour bénéficier d'une action prioritaire dans le cadre du Plan. Plusieurs politiques devraient d'ailleurs s'appliquer à ces municipalités, comme c'est le cas avec le Plan de développement régional du Xingu qui est destiné aux municipalités touchées par la construction du barrage de Belo Monte.

Bien que la politique de « ciblage » des municipalités critiques soit reconnue comme appropriée (ECLAC, IPEA et CHALK, 2011), il n'existe aucun véritable avantage les incitant à poursuivre leurs efforts lorsqu'elles parviennent à contrôler la déforestation.

La proposition qui consiste à utiliser un mécanisme dénommé « transferts publics » (transfert de fonds du gouvernement fédéral aux municipalités) a été rédigée mais n'a pas encore été testée dans la pratique.

Enseignements tirés

- » Les mesures d'application de la loi sont essentielles mais insuffisantes : les investissements dans la surveillance de l'environnement, l'accroissement des contrôles et l'expansion de la présence policière dans la région donnent des résultats à court et moyen terme mais la déforestation se poursuit généralement après le départ des agents. Il est donc nécessaire d'investir dans la régénération forestière (et de l'encourager) par le biais d'activités de production durable.
- » Les incitations financières sont importantes : telles que obligation des bénéficiaires d'un crédit rural d'apporter la preuve de leur conformité à la réglementation environnementale ou création de nouvelles lignes de crédit pour la régénération des zones dégradées, la mise en œuvre d'un système agroforestier, la gestion des forêts et la plantation forestière (p. ex., « Pronaf florestal »).
- » Il est impératif d'aborder les facteurs de déforestation dans la chaîne d'approvisionnement : le marché de la consommation doit faire partie de l'équation « conservation et développement ». Les mesures adoptées à la fin de la première phase du PPCDAm (suppression des crédits, embargos sur les propriétés et les équipements, etc.) ainsi que l'implication du ministère public fédéral (exigeant de l'industrie de la viande bovine la conformité aux règlements environnementaux applicables) ont démontré leur efficacité et permis d'éviter la reprise de la déforestation en 2007/2008. Cependant, il reste beaucoup à faire autour de la demande des consommateurs et des activités de chaîne d'approvisionnement afin de réduire l'exploitation forestière illégale.

Brésil

Mettre en œuvre les politiques de prévention et de contrôle visant à réduire la déforestation

- » Des investissements initiaux sont nécessaires dans les zones forestières pouvant être touchées par de vastes constructions : création et préservation de zones protégées autour des aménagements routiers prévus menacées par l'occupation informelle des terres domaniales.
- » L'implication et l'autonomisation des acteurs infranationaux (États et municipalités) dans le programme de réduction de la déforestation sont fondamentales : ils sont plus proches de la réalité locale et sont plus à même d'influencer la dynamique de la déforestation.
- » L'amélioration des systèmes de surveillance de l'environnement s'impose : une surveillance efficace est essentielle pour fournir au gouvernement et à la société des diagnostics plus précis et plus souples sur la dynamique de la déforestation. La diffusion des données sur Internet, qui permet à toute personne intéressée de surveiller la situation en la matière dans un endroit précis, s'est avérée être un outil puissant d'engagement social et de contrôle. Le Brésil est devenu un pays reconnu internationalement dans ce domaine grâce à ces systèmes de surveillance (par exemple, PRODES, DETER).

Comment reproduire ces pratiques

- » Accroître l'engagement politique des acteurs gouvernementaux en s'appuyant sur une stratégie d'intervention solide et une capacité à agir sur un large éventail de causes différentes de la déforestation. Cela exige une forte capacité de coordination et un mandat clairement défini. Le fait que le Cabinet de la présidence a coordonné le Plan semble avoir été un important facteur de réussite.
- » Promouvoir une action coordonnée et le leadership : il s'agit de deux composantes essentielles pour l'élaboration et la mise en œuvre efficaces du Plan afin d'impliquer les secteurs clés et d'attribuer les mesures visant à réduire la déforestation et à surmonter les obstacles.
- » Encourager l'implication et l'autonomisation des collectivités locales dès le départ : une implication à un stade précoce peut s'avérer plus efficace car il a été démontré qu'une entrée tardive donnait lieu à des conflits.
- » Renforcer la politique réglementaire à un stade précoce : afin de ne pas retarder la résolution des problèmes relatifs aux régimes fonciers.
- » Promouvoir les activités de production durable dès le départ : cette stratégie peut s'avérer plus efficace à mesure que l'application de la loi se renforce. L'importance de fournir des alternatives économiques viables est devenue plus évidente.

Contacts/renseignements

- » Juliana Simoes, directrice du Département des politiques de lutte contre la déforestation (ministère de l'Environnement, MMA), Juliana.simoes@mma.gov.br
- » George Ferreira, coordinateur général de la surveillance, Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis (IBAMA), george.ferreira@ibama.gov.br
- » Johaness Eck, Cabinet de la présidence, Johaness@presidencia.gov.br

Site(s) Internet

- » www.obt.inpe.br/prodes
- » www.mma.gov.br
- » www.imazon.org.br
- » www.isa.org.br

Auteur(s)

Mauro Oliveira Pires (Instituto Chico Mendes de Conservação da Biodiversidade), Ana María Majano (INCAE) et María José Gutiérrez (INCAE)

Édition : Nicholas Harrison (Ecofys)

Équipe éditoriale : Frauke Röser, Thomas Day, Daniel Lafond, Niklas Höhne et Katja Eisbrenner (Ecofys)

Coordination : Ecofys (www.ecofys.com) et CLACDS, INCAE Business School

Brésil

Mettre en œuvre les politiques de prévention et de contrôle visant à réduire la déforestation

Contributeur(s)

- » Juliana Simões, directrice du Département des politiques de lutte contre la déforestation (ministère de l'Environnement, MMA)
- » Johanness Eck, Cabinet de la présidence
- » Leiza Dubugras, Chef de cabinet de la présidence
- » Dalton M. Valeriano, Instituto nacional de Pesquisas Espaciais (INPE), ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (MCTI)
- » Ana María Majano, CLACDS, INCAE Business School
- » María José Gutiérrez, CLACDS, INCAE Business School

Références

- » Santos, Renato Prado, 2010, Os principais fatores do desmatamento na Amazônia (220-2009): uma análise econométrica e espacial. Brasília (dissertação de mestrado em Desenvolvimento Sustentável). Université de Brasilia (en portugais uniquement).
- » Grupo de Trabalho Interministerial de REDD+, 2013, Estratégia Nacional de REDD+ do Brasil (Versão Preliminar), Brasilia (en portugais uniquement), diffusion limitée.
- » CEPALC, IPEA et GIZ, 2011, Avaliação do Plano de Ação para a Prevenção e o Controle do Desmatamento da Amazônia Legal (en portugais uniquement), Brasilia : IPEA/CEPAL/GIZ.
- » Instituto Nacional de Pesquisas Espaciais (INPE), 2014, Cálculo da Taxa Anual de Desmatamento na Amazônia Legal. São José dos Campos –SP. INPE. (Coordenadoria Geral de Observação da Terra Programa Amazônia – Projeto PRODES) (en portugais uniquement), disponible sur : www.obt.inpe.br/prodes/prodes_1988_2013.htm [consulté le 19 février 2014].
- » IPAM, AMAZON et ISA, 2014, O aumento do desmatamento em 2013: um ponto fora da curva ou fora de controle?, Brasilia, IPAM, AMAZON et ISA (en portugais uniquement), disponible sur : www.socioambiental.org/sites/blog.socioambiental.org/files/nsa/arquivos/aumento_no_desmatamento_na_amazonia_em_2013_vs_final.pdf [consulté le 18 février 2014].
- » PIRES, M. O., 2014, A política de combate ao desmatamento na Amazonia e no Cerrado. In : LITTLE, P. Novos desafios da política ambiental no Brasil (en portugais uniquement), Brasilia : IEB (sous presse).



Empowered lives.
Resilient nations.



Australian Government

giz

On behalf of:



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation,
Building and Nuclear Safety

of the Federal Republic of Germany